



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Paris Mulhouse

Question écrite n° 96150

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les problèmes récurrents rencontrés par les clients de la ligne ferroviaire intercity Paris-Mulhouse. Différents incidents techniques ont émaillé l'actualité au cours des derniers mois, entraînant des retards ou des annulations de trains. À tort ou à raison, cette situation incite à penser que l'État et la SNCF sacrifient cette ligne au profit des TGV-est et Rhin-Rhône. Il souhaite, par conséquent, que lui soit précisé, année par année, le nombre d'incidents comptabilisé depuis cinq ans mettant directement en cause, d'une part, le matériel roulant et d'autre part, l'infrastructure elle-même. Pour les années 2005 et 2010, il le remercie enfin d'indiquer la place qu'occupait cette ligne ferroviaire dans le classement national des incidents qui est établi pour l'ensemble du réseau intercity.

Texte de la réponse

L'étude des taux de régularité sur la ligne ferroviaire Paris - Mulhouse depuis 2007 témoigne d'une baisse assez importante en 2010. Toutefois, depuis le début de l'année, le cumul des taux enregistrés jusqu'au mois d'août dernier indique une évolution vers un taux moins dégradé pour 2011.

ANNÉES DE RÉFÉRENCE	TAUX DE RÉGULARITÉ
2007	83,1 %
2008	86,3 %
2009	83,7 %
2010	79,4 %

L'analyse de la répartition entre les différentes causes de minutes perdues sur le temps de parcours réalisé entre Paris et Mulhouse sur la période 2008-2011 atteste d'une évolution de la part respective des retards imputables aux matériels et aux infrastructures. Toutefois, la part cumulée de ces deux facteurs n'a quasiment pas évolué.

ANNÉES de référence	MATÉRIELS	INFRASTRUCTURES	TOTAL
2008	30 %	21 %	51 %
2009	26 %	32 %	58 %
2010	22 %	29 %	51 %

Le 13 décembre 2010, l'État a signé avec la SNCF la convention relative à l'exploitation des « trains d'équilibre

du territoire » (TET), devenant l'autorité organisatrice de ces trains à compter du 1er janvier 2011. La ligne Paris - Mulhouse fait partie des trajets assurés par les « trains d'équilibre du territoire ». À ce titre, l'État est désormais responsable de l'établissement de la politique de leurs dessertes. Il veille également à la qualité de service offerte aux clients. Depuis le début de l'année 2011, les taux de régularité des trains tendent à s'améliorer : sur les huit premiers mois de l'année, un taux d'environ 90 % serait atteint.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96150

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 novembre 2011

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13481

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 12075